

Les 13 et 14 janvier 2024 - Autrans

COMITE DIRECTEUR		13/01/24 Matin	13/01/24 Après-midi	14/01/24
Denis MARTIN	Président Adjoint	X	X	X
Serge BOUDIGNON	Trésorier	X	X	X
Patrick VERDIER	Trésorier Adjoint	Visio	Excusé	Excusé
Myriam NUNCQ	Secrétaire	X	X	X
Christine BEAUDEAU	Secrétaire Adjointe	X	X	X
Charles DOMAS	Vice-Président	X	X	X
Françoise GRAND	Vice-Présidente	X	X	X
Georgette JORAND	Vice-Présidente	X	X	X
Gérard MENARD	Vice-Président	Visio	Excusé	Excusé
Catherine BURTHÉRET		X	X	X
Fabrice BURTHÉRET		X	X	X

Ordre du jour

SITUATION INTERMEDIAIRE DES BUDGETS	2
COMMISSIONS REGIONALES	2
CODEP	2
RESOLUTIONS DEMANDEES PAR LA COMMISSION TECHNIQUE REGIONALE.....	3
NON-RESPECT DES PROCEDURES PAR LES COMMISSIONS REGIONALES	4
COMMISSION ENV. ET BIOLOGIE SUBAQUATIQUES	4
COMMISSION TECHNIQUE	4
RAPPEL A TOUTES LES COMMISSIONS	5
MATERIEL APPARTENANT AU COMITE REGIONAL	5
QUESTIONS DIVERSES - CONSEIL DISCIPLINAIRE ET SAISINE	5
DEMANDES D'AIDES	6
CLUBS.....	6
COMMISSIONS	6
QUESTIONS DIVERSES – AG – COLLEGE DES IR – DEMANDE L. AUDOUY	8

Erratum : une erreur s'est glissée page 3 dans le détail de la localisation des instructeurs, les corrections apparaissent en bleu.

Les 13 et 14 janvier 2024 - Autrans

Réunion du samedi 13 janvier 2024 Matin

Situation intermédiaire des budgets

Commissions régionales

Au 31/12/2023, selon les écritures comptables, à peine 29% du budget pour les actions régionales du 01/09 au 31/12 sont consommés.

11 actions ont été réalisées sur 31 aidées sur la période du 01/09 au 31/12.

Les aides aux bénéficiaires sont réalisées à 80% sous réserve de l'instruction.

CODEP

Au 31/12/2023, à peine 41% du budget pour les actions départementales du 01/09 au 31/12 sont consommés.

10 actions réalisées sur 16 aidées sur la période du 01/09 au 31/12.

➤ **Aides aux formations cadres environnement et biologie subaquatiques**

Les aides aux CODEP concernant les cadres Environnement et Biologie Subaquatiques ne peuvent être versées que si le président de la commission régionale EBS, Régis COLAS, donne sa délégation aux CODEP (règles budgétaires).

En effet, **ces formations relèvent de la commission régionale** : extrait du Guide du Responsable de Commission et du formateur de Biologie Subaquatique :

FORMATEUR BIOLOGIE 1^{er} DEGRE FB1

Objectifs de formation :

Connaissances de techniques élémentaires de laboratoire.

Initiation à l'enseignement de la discipline.

Présentation orale d'un exposé à un public préparant le niveau 1 biologie.

Présentation orale d'un exposé à un public préparant le niveau 2 biologie.

La formation comprend obligatoirement des plongées biologie avec mise en situation d'encadrement de débutants et des cours théoriques.

Conditions de candidature :

• Être titulaire d'une licence de la F.F.E.S.S.M. en cours de validité et en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins d'un an.

• Âge : 18 ans à la date de l'examen.

• Niveau Technique : P2 FFESSM ou brevet ou attestation admis en équivalence

• Niveau Biologie : PB2

Évaluation :

Module 1

➤ Organisation fédérale

➤ Connaissance de la vie subaquatique : organisation et classification, critères de distinction

Ce test de connaissances doit être réalisé par écrit selon les sujets fournis par la CNEBS.

Module 2

Module pédagogique constitué de 7 compétences (voir annexe) :

-Encadrement biologie de palanquées

-Préparation/présentation d'un exposé PB1 et PB2

-Utilisation du matériel de laboratoire

-Utilisation des moyens de communication

-Réglementation (organisation et fonctionnement de la commission)

-Savoir évaluer un PB1 et un PB2

-Organisation d'une formation de PB1 ou PB2

Ce module a une durée d'environ 25 heures.

Ces deux modules doivent être passés dans l'ordre chronologique 1 puis 2.

Organisation : Niveau régional ou national, avec éventuellement délégation aux départements.

A ce jour, aucune délégation n'a été accordée par Régis COLAS malgré les multiples rappels de Denis MARTIN.

Les CODEP peuvent directement relancer Régis COLAS, président de la commission régionale EBS afin d'obtenir les délégations nécessaires et permettre le développement de l'activité au niveau départemental.

Dans l'attente, les aides aux formations de cadres pour la bio seront suspendues auprès des CODEP tant que les délégations n'auront pas été faites.

Un courrier sera adressé au président de la commission régionale EBS.

Voté à l'unanimité

Résolutions demandées par la commission technique régionale

➤ **Résolution n°1**

Suite à la validation de la fin de son cursus d'institutrice régionale stagiaire, la CTR propose la nomination de Lucie BUREAU à la fonction d'Institutrice Fédérale Régionale, avec le numéro 84.

La nomination est soumise au vote : 4 pour - 2 abstentions - 5 contre.

La nomination de Lucie BUREAU n'est pas confirmée.

➤ **Résolution n°2**

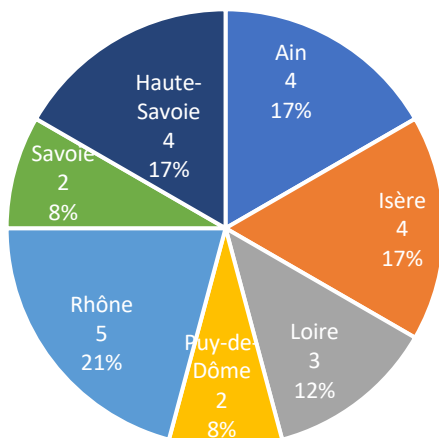
La CTR demande l'ouverture de 3 postes d'instructeur fédéral régional.

• **État des lieux du collège des instructeurs en région AURA**

Actuellement il y a 24 instructeurs régionaux (IR) et 2 stagiaires.

La répartition géographique est la suivante :

Répartition des instructeurs régionaux



Départements.	Licenciés	IR + Stag.
Rhône	3 961	5 6
Isère	2 668	4
Haute Savoie	1 484	4
Drôme Ardèche	1 379	0
Puy de Dôme	1 103	2 3
Ain	962	4
Loire	961	3
Allier	550	0
Savoie	515	4 2
Haute Loire	196	0
Cantal	123	0

➔ 4 départements sur 11 n'ont pas d'instructeurs. Le 26/07 est pourtant le 4^{ème} département en nombre de licenciés.

➔ Pas de répartition en fonction du nombre de licenciés. La Savoie, 9^{ème} département a autant d'IR que l'Isère ou la Haute Savoie a deux IR, là où l'Allier 8^{ème} département n'en a pas, ni Drôme-Ardèche (4^{ème} département).

A noter que dans

Le Rhône : 3 IR / 4 sont issus du même club, le 14-69-0489 - TEK AURA

La Loire : 2 IR / 3 sont issus du même club, le 14-42-0030 - C.S.A.D.N. DE ROANNE PLONGEE

L'Ain : 2 IR / 3 sont issus du même club, le 14-01-0468 - CLUB AMICAL DE PLONGEE

Les femmes sont très peu représentées au sein des instructeurs régionaux : 4 femmes sur un total de 24 IR, soit seulement 17%.

L'âge moyen est de 59 ans.

Avec 24 IR nommés, avant de valider l'ouverture de 3 postes supplémentaires, le comité directeur AURA souhaiterait connaître les besoins factuels de la CTR.

Des départs sont-ils prévus ?

Quel public sera sollicité (âge, sexe, département...) ?

Les 13 et 14 janvier 2024 - Autrans

Voté à l'unanimité

Non-respect des procédures par les commissions régionales

Commission Env. et biologie subaquatiques

➤ **Modification des contrats et factures**

Le comité est confronté à un problème.

Le comité se rend compte qu'après avoir demandé à Régis COLAS, président de la commission EBS régionale de faire modifier par les prestataires les contrats et factures, il retourne à la comptable du comité, des documents modifiés sur un PDF.

Ces documents sont donc des faux qui engagent le comité régional AURA.

Les actions ont été réalisées et réglées.

Un courrier recommandé sera adressé au président de la commission régionale EBS afin d'obtenir les documents dûment régularisés par les différents prestataires.

Voté à l'unanimité

➤ **Annulation de stage**

Le stage BIO prévu du 7 au 9/10/2022 à l'UCPA pour l'action BI14-301 - Formation bio cadres - GP et + a été annulé par Régis COLAS sans que le comité directeur en soit averti.

Cette annulation a entraîné la perte de 610,50 euros pour le comité.

Cette somme est imputée sur le budget fonctionnement de la commission EBS.

Voté à l'unanimité

➔ Il est important que les présidents de commissions avertissent le comité directeur de toute annulation de stage le plus tôt possible afin qu'une solution de substitution puisse être trouvée.

Commission technique

Le comité constate que les frais de déplacements sont systématiquement validés dans leur intégralité par la présidente de la CTR, Anne-Solange DESSERTINE, sans respect des conditions mises en place par le CODIR.

Extrait des règles budgétaires :

Pour minimiser le coût des stagiaires, le covoiturage entre encadrants doit être mis en place pour le déplacement des encadrants et doit être **détaillé** dans la demande de remboursement de frais (noms et prénoms, conducteur, passager(s), kilomètres, ...). A défaut, la règle du 1/3 du coût du déplacement par encadrant sera appliquée ; les remboursements seront faits selon les règles établies par le Comité Directeur.

Toute exception à la règle sur justification pourra être étudiée.

Pour exemple, un instructeur demande 336 euros de remboursement de frais, après révision, faute de justification, le montant s'élève à 89,30 euros.

Un rappel pour mémoire sera également fait aux autres commissions.

Voté à l'unanimité

Les 13 et 14 janvier 2024 - Autrans

Rappel à toutes les commissions

Ainsi qu'il l'avait été décidé lors de son CODIR du 21/08/2023, les commissions régionales doivent impérativement mettre dans leurs dossiers d'inscription le logo du conseil régional, les fournir au Comité Directeur, remettre également les photos prises lors des actions avec la banderole du comité qui leur a été fournie.

Ces documents servent à justifier de la communication faite pour les aides du conseil régional et sont demandés à chaque dossier.

La mention et le montant de ces aides doivent figurer dans les dossiers d'inscriptions pour lesquels une aide du comité est apportée.

➔ Ces modalités ne sont pas prises en compte.

Un rappel pour mémoire sera fait aux commissions et aux CODEP.

Voté à l'unanimité

Matériel appartenant au comité régional

Le matériel financé par le comité régional et lui appartenant, est utilisé par le national sans qu'aucun accord ni autorisation n'aient été donnés.

Une convention à titre onéreux de mise à disposition pour les actions non organisées par les commissions régionales AURA sera établie pour tout matériel appartenant au comité AURA.

Pour le matériel TSC en milieu naturel, le montant sera de 100 euros par structure par action.

Voté à l'unanimité

Questions diverses - Conseil disciplinaire et saisine

➤ **Présidence du conseil disciplinaire**

Pour donner suite à la démission du conseil disciplinaire de son président, Pierre DESMETTRE, Philippe BOUCHEIX, membre de ce conseil se propose à la présidence.

Pour rappel, le conseil disciplinaire régional est constitué de

- BOUCHEIX Philippe
- CHADEFAUX Jean-Paul (vice-président)
- DEBERLE Stéphane
- LEHMANN Daniel

Sa candidature est soumise au vote à bulletin secret : 0 contre - 1 abstention.

Candidature acceptée à la majorité

➤ **Saisine du conseil disciplinaire AURA à l'encontre de**

- Madame Anne-Solange DESSERTINE, présidente de la CTR AURA, instructrice nationale, pour :
 - Violation des règlements fédéraux lors des examens MF1,
 - Attitudes et comportements irrespectueux envers les dirigeants du comité directeur régional,
 - Diffusion d'informations erronées,
 - Non-respect des règles édictées par son comité directeur régional.

Les 13 et 14 janvier 2024 - Autrans

- Monsieur Alexandre VAUTEY, instructeur national, pour
 - Violation des règlements fédéraux lors des examens MF1
 - Signature en lieu et place du président de région sans délégation.
- Monsieur Éric MASSON, instructeur régional, pour
 - Violation des règlements fédéraux lors des examens MF1
- Monsieur Patrice LAMARZELLE, instructeur régional, pour
 - Violation des règlements fédéraux lors des examens MF1
- Monsieur Pascal THEVENEAU, instructeur régional, pour
 - Violation des règlements fédéraux lors des examens MF1
- Monsieur Bernard CARALP, instructeur régional, pour
 - Violation des règlements fédéraux lors des examens MF1

L'enquêteur nommé par le comité directeur AURA pour l'instruction initiale est Monsieur Bernard RENAULD.

Décisions votées à l'unanimité

Réunion du samedi 13 janvier 2024 Après-midi

Demandes d'aides

Clubs

➤ **Subaqua Club de Faucigny (74)**

Demande d'aide pour le remplacement de la filtration du compresseur.

Accord par le Comité Directeur FFESSM AURA d'une aide exceptionnelle de 2 500 €.

Voté à l'unanimité.

➤ **Chambéry Plongée (73)**

Demande d'aide pour l'achat d'un bateau.

Ce club n'a pas de bateau et plonge actuellement autour de 3 sites du bord.

Cet achat leur permettra de se rendre sur d'autres sites.

Accord par le Comité Directeur FFESSM AURA d'une aide exceptionnelle de 2 500 €.

Voté à l'unanimité.

➔ **Les aides seront versées sur présentation des factures d'achats payées accompagnant la facture émise par le club au Comité FFESSM AURA.**

Commissions

- **Rappel : seules deux commissions avaient répondu aux demandes faites sur le matériel en leur possession : la commission souterraine et la photo-vidéo.**

Au vu de la comptabilité, toutes les commissions ont du matériel acheté par le comité AURA.

Ce matériel appartient au comité et les sommes sont conséquentes. Il est indispensable de recenser ce matériel.

Le comité va relancer l'ensemble des commissions pour savoir quelles sont les personnes qui détiennent le matériel et lequel.

➤ **Demande de la commission photo-vidéo**

Christophe GIL demande l'achat de deux casques de réalité virtuelle ainsi que l'achat d'une caméra 360°.

En décembre 2019, le comité a déjà acheté une caméra 360° avec logiciel.

Le souhait de la commission PV est de promouvoir l'ensemble des activités de la région AURA et de permettre une immersion totale grâce à un casque de réalité virtuelle.

Accord par le Comité Directeur FFESSM AURA pour l'achat des deux casques de réalité virtuelle (montant estimé 700 euros).

Voté à l'unanimité.

➤ **Demande de la commission environnement et biologie subaquatiques**

La commission EBS demande deux actions supplémentaires pour la formation des cadres.

Une action à Le Bourget, 2 jours pour 12 stagiaires : aide demandée de 168 euros.

Une action à Carnon, 2 jours pour 10 stagiaires : aide demandée de 240 euros.

Le comité accepte les deux actions supplémentaires pour la formation spécifique des cadres.

Voté à l'unanimité

➤ **Demande de la commission tir sur cible**

Ghislaine SECRET, présidente de la commission régionale TSC, demande au comité d'allouer une aide à Patrick AUDU et Midoli CAILLON (tous deux membres de l'équipe élite) pour leur déplacement à Châteaubriant (44) afin de participer au stage équipe de France et aux sélections pour les championnats du monde en Tunisie au mois de septembre 2024.

L'aide porte sur leur déplacement de Lyon à Rennes en train. Les frais sur place sont pris en charge par le National ainsi que leur transfert sur les différents sites.

La simulation des billets représente un montant total de 355 euros.

Les axes prioritaires du comité étant de favoriser l'aide aux jeunes et aux féminines, le comité accorde une aide maximale à Midoli CAILLON de 150 euros pour l'achat de ses billets de train sur justificatifs.

Voté à l'unanimité

Les 13 et 14 janvier 2024 - Autrans

Réunion du 14 janvier 2024

Questions diverses – AG – Collège des IR – Demande L. AUDOUY

➤ **Assemblée Générale ordinaire du 10/02/2024 : commissions**

5 commissions sur 11 n'ont jamais communiqué leur rapport pour l'AG prévue initialement le 28/10/2023 : l'Apnée, la NAP, le Hockey, la Photo-Vidéo et l'Archéologie.

Ces comptes rendus doivent nous être adressés au plus tard le 20 janvier pour publication.

Un rappel va leur être fait.

Voté à l'unanimité

➤ **Collège des instructeurs techniques**

Depuis le début de la mandature, les réunions administratives du collège des instructeurs d'AURA ne correspondent pas à leur mission. A la lecture des comptes rendus, elles ont principalement pour objet de dénigrer le comité directeur et ses dirigeants. Ces attaques portent atteinte à l'intégrité morale des dirigeants.

Le comité directeur rappelle que le collège des instructeurs doit se conformer à ses missions.

Voté à l'unanimité

➤ **Demande de Lauriane AUDOUY**

Lauriane AUDOUY a comme objectif que des nageurs en eau vive puissent être présents aux JO 2024 pour assurer la sécurité des épreuves de kayak. Elle a reçu la confirmation du comité olympique que ce projet est validé.

Sur les 7 nageurs sélectionnés il y a 2 nageurs AURA : Thibault GRAND et Tanguy BREDY.

Leur participation va leur engendrer des coups financiers.

Lauriane souhaite savoir si une aide exceptionnelle pouvait être accordée à ces deux nageurs.

Aucune aide par le Comité Directeur FFESSM AURA n'est accordée.

1 abstention

Voté à la majorité

La secrétaire,
Myriam MUNCQ



Le président adjoint/Président suppléant,
Denis MARTIN

